

Les adresses des Centres d'action sociale Ville de Paris

Les Centres d'action sociale Ville de Paris sont ouverts
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h sans interruption

1^{er} arrondissement

Mairie du 1^{er}
4, place du Louvre
Tél. 01 44 50 76 00
M^o Louvre Rivoli (l. 1.)
casvp-s01@paris.fr



8^e arrondissement

Mairie du 8^e
3, rue de Lisbonne
Tél. 01 44 90 76 00
M^o Europe (l. 3),
Saint-Lazare (l. 14)
casvp-s08@paris.fr



15^e arrondissement

3, place A. Chérioux
Tél. 01 56 56 23 15
M^o Vaugirard (l. 12)
casvp-s15@paris.fr



2^e arrondissement

11, rue Dussoubs
Tél. 01 44 82 76 10
M^o Sentier (l. 3)
ou Étienne Marcel (l. 4)
casvp-s02@paris.fr



9^e arrondissement

Mairie du 9^e
6, rue Drouot
Tél. 01 71 37 73 00
M^o Richelieu-Drouot
(l. 8 et 9)
casvp-s09@paris.fr



16^e arrondissement

Mairie du 16^e
71, av. Henri Martin
Tél. 01 40 72 19 06
M^o Rue de la Pompe (l. 9)
casvp-s16@paris.fr



3^e arrondissement

Mairie du 3^e
2, rue Eugène Spüller
Tél. 01 53 01 76 40
M^o République (l. 5),
M^o Arts et métiers (l. 11)
M^o Temple (l. 3)
casvp-s03@paris.fr



10^e arrondissement

23, bis rue Bichat
Tél. 01 53 19 26 26
M^o Goncourt (l. 11),
M^o République
(l. 3, 5, 8 et 9)
casvp-s10@paris.fr



4^e arrondissement

Mairie du 4^e
2, place Baudoyer
Tél. 01 44 54 76 50
M^o Hôtel de Ville (l. 1)
casvp-s04@paris.fr



11^e arrondissement

130, av. Ledru Rollin
Tél. 01 53 36 51 00
M^o Ledru-Rollin (l. 8)
M^o Voltaire (l. 9)
casvp-s11@paris.fr



5^e arrondissement

Mairie du 5^e
21, place du Panthéon
Tél. 01 56 81 73 56
RER B Luxembourg
casvp-s05@paris.fr



12^e arrondissement

108, av. Daumesnil
Tél. 01 44 68 62 00
M^o Montgallet (l. 8)
M^o Dugommier (l. 6)
casvp-s12@paris.fr



6^e arrondissement

Mairie du 6^e
78, rue Bonaparte
Tél. 01 40 46 75 55
M^o Saint-Sulpice (l. 4)
casvp-s06@paris.fr



13^e arrondissement

146, bd de l'Hôpital
Tél. 01 44 08 12 70
M^o Place d'Italie (l. 5, 6 et 7)
casvp-s13@paris.fr



7^e arrondissement

Mairie du 7^e
116, rue de Grenelle
Tél. 01 53 58 77 16
M^o Solférino (l. 12)
casvp-s07@paris.fr



14^e arrondissement

14, rue Brézin
Tél. 01 53 90 32 00
M^o Mouton Duvernet (l. 4)
casvp-s14@paris.fr

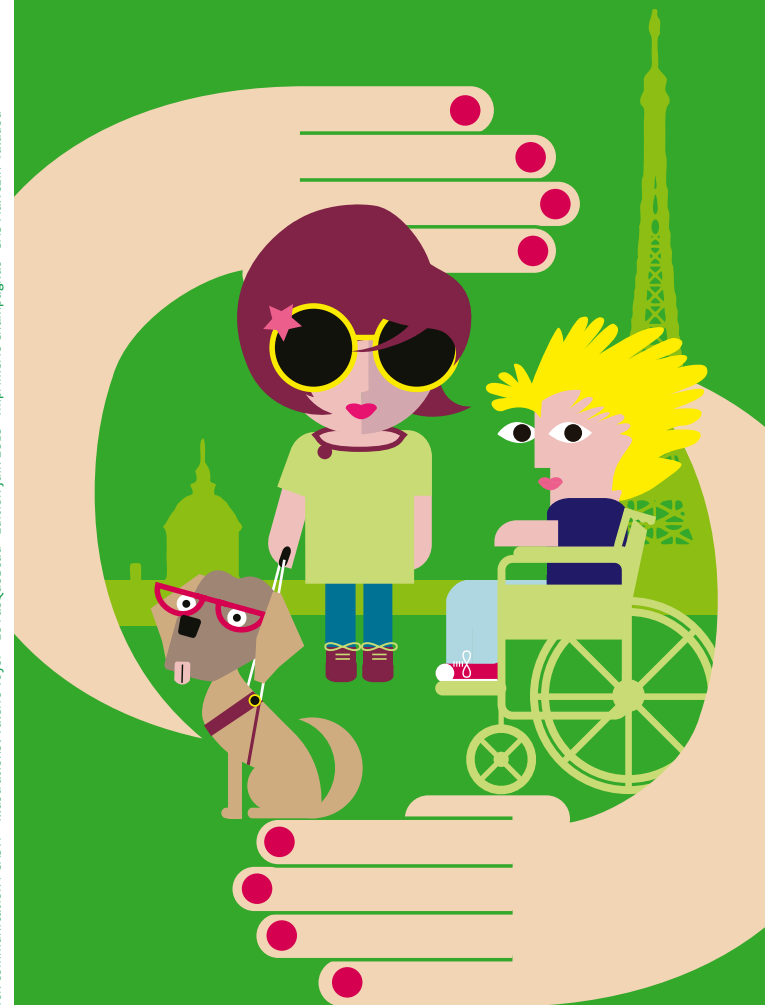


Accessible
aux personnes
à mobilité réduite
 Procédure d'accueil
des personnes
à mobilité réduite

Conception: SDIS / Mission communication / CASVP - Illustrations: Valérie Voyer - Le PasQueBeau - Édition juin 2018 - Imprimerie Champagnac - SAS Malvezin-Valadou

Handicap

Aides au quotidien



www.paris.fr/casvp



CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS

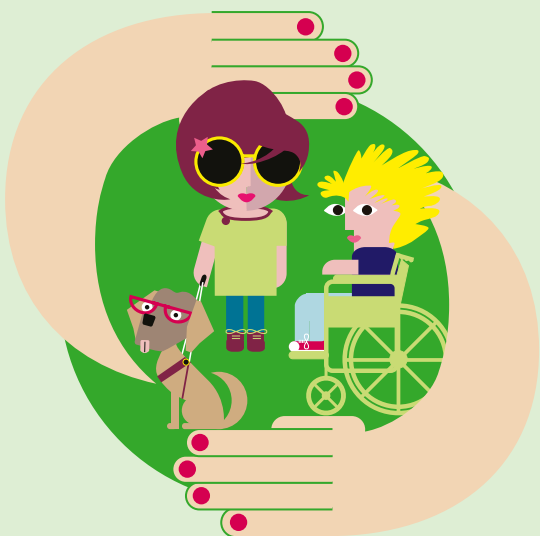
Conditions

- habiter Paris depuis au moins 3 ans
(des dérogations existent pour l'aide à domicile, les loirs et l'accès aux restaurants Émeraude),
- être de nationalité française ou justifier de la régularité du séjour en France,
- être en possession d'un titre de handicap défini par le Centre d'action sociale.

Retrait des dossiers

- sur paris.fr/aides
- dans un Centre d'action sociale Ville de Paris

Les dossiers peuvent être envoyés soit par courrier postal ou électronique, soit déposés dans n'importe quel Centre d'action sociale Ville de Paris.



Pour compléter ses revenus

- **Paris solidarité** est une aide versée aux plus modestes (titulaires d'un minima social).
- **Complément santé Paris** aide à payer sa mutuelle santé.

Pour se loger

- **Paris logement** aide à payer son loyer
- Pour en bénéficier, il faut :
- être locataire,
 - consacrer au moins 30% de ses revenus à ses charges de logement,
 - avoir des ressources inférieures aux plafonds requis.

Pour améliorer son logement

Le Centre d'action sociale peut financer :

- **des travaux d'amélioration ou d'adaptation,**
- **des travaux de copropriété.**

Renseignements auprès de notre partenaire Soliha au 0 800 006 075 (appel gratuit)

Pour se divertir

Le Centre d'action sociale propose :

- **des séjours de vacances, des promenades, des sorties ou encore des places de spectacles,**
- **l'Université permanente de Paris** (conférences gratuites, stages, ateliers, parcours découverte tout au long de l'année),
- **«les plus loisirs culture» du Pass Paris Access'** pour accéder gratuitement à certains équipements municipaux et activités,
- **les clubs seniors** (nombreuses activités et ateliers créatifs du lundi au vendredi en accès gratuit).

Pour se déplacer

- **Le Pass Paris Access'** est une carte d'accès aux transports en commun financée par la Ville de Paris. Son attribution est conditionnée à un plafond d'imposition. Il est délivré à titre gratuit et permet de circuler sur les 5 zones.

Pour se restaurer

- **Les restaurants Émeraude** : une offre de restauration variée, équilibrée, sur place ou à emporter. Une tarification fixée en fonction des ressources.

Pour bien vivre à domicile

Pour vivre chez soi dans de bonnes conditions, quand l'état de santé ne permet plus d'effectuer seul un ou plusieurs actes de la vie quotidienne :

- **la téléalarme**, un système de télé assistance qui permet de rester chez soi en toute sécurité avec une aide disponible 24 h/24 toute l'année,
- **la livraison de repas** équilibrés et complets à domicile 7 jours sur 7,
- **la pédicure** à domicile,
- **la coiffure** à domicile,
- **l'aide à domicile** : pour l'entretien du logement et du linge, pour faire ses courses, préparer et prendre ses repas, faire sa toilette et être accompagné dans sa vie sociale et les démarches administratives, 7 jours sur 7.

Une participation financière pourra être demandée en fonction des ressources.

Des aides et des avantages fiscaux existent pour les dispositifs d'aides à domicile.

